

La lettre des CCSPL

commissions consultatives
des services publics locaux



Impact environnemental (et énergétique) de l'essor du numérique

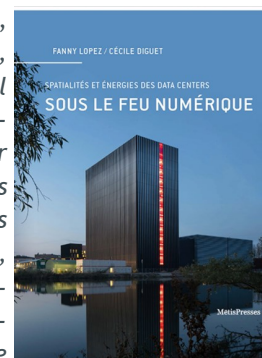


Un récent **rapport de l'ONU commerce et développement** (CNUCED) dénonce les impacts environnementaux d'une transformation numérique rapide, qu'il convient selon leurs auteurs de prendre en compte et de combattre de façon urgente. L'augmentation de la consommation d'eau et d'énergie figure parmi les effets délétères de l'essor fulgurant du numérique, aux côtés de l'épuisement des matières premières concernées (dont le graphite, le lithium et le cobalt) et du problème croissant de la gestion des déchets numériques.

Le développement de l'intelligence artificielle et le minage de crypto-monnaies, qui nécessitent des capacités de stockage de données toujours plus importantes, sont mentionnés comme des sujets de préoccupations majeurs dans les constats dressés. Les centres de données (*data centers*) sont ainsi particulièrement visés : « *Les centres de données exercent une forte pression sur l'environnement au cours de leur phase d'utilisation. En plein essor, l'économie numérique, dont les données sont l'un des moteurs, requiert la construction d'un nombre sans cesse croissant de centres de données dotés d'énormes capacités de stockage et de calcul, qui consomment de grandes quantités d'énergie et d'eau.* » Ainsi, à l'échelle mondiale ces infrastructures numériques ont consommé autant d'énergie que la France en 2022, et cette consommation devrait doubler d'ici 2026, nous signale le rapport.

A cette occasion, il nous paraît opportun de signaler la publication d'un travail de recherche remarquable se rapportant à l'impact des infrastructures numériques de stockage des données dans les territoires. Cet ouvrage, primé dans le cadre du dernier concours de l'AARHSE (une association académique portée par la FNCCR), dresse une sorte d'état des lieux des *data centers* et de la façon dont ils déstabilisent l'ensemble des territoires (urbains, périphériques ou ruraux), au regard notamment des contraintes fortes qu'ils font peser sur le système électrique et qui pourraient s'avérer à terme insoutenables. En effet, d'un point de vue énergétique, les centres de données représentent chaque année une part toujours plus importante de la consommation d'énergie mondiale et exercent une pression locale forte sur les systèmes de distribution et de transport d'électricité.

Selon les auteures de cet ouvrage, « *comprendre le lien entre l'espace, l'énergie et le numérique est essentiel pour mieux planifier la sobriété énergétique et la protection des sols, pour moins d'émissions de carbone, moins de pollutions et des impacts limités au niveau local. Les autorités locales, les compagnies d'électricité et le secteur des centres de données sont appelés à travailler ensemble pour de nouvelles stratégies de planification conjointes.* »



Vous pouvez retrouver une présentation de livre de Cécile Diguet et Fanny Lopez (*Spatialités et énergies des data centers – Sous le feu numérique*) en vidéo sur le site de l'AARHSE.

Actualités des services publics de l'énergie, de l'eau, du numérique et de la gestion des déchets

Vous pouvez prendre connaissance des premiers comptes rendus des sessions du 39^e congrès de la FNCCR, qui sont diffusés sur le [site des Actes de ce congrès](#).

Les débats se rapportant notamment aux thématiques suivantes sont ainsi dès maintenant à disposition :

- *Les circuits courts de l'énergie, un outil de décarbonation des territoires ;*
- *Les contrats de concession électrique et gaz à l'épreuve du terrain ;*
- *Territorialisation de la transition écologique : un gage d'efficacité et d'acceptabilité ;*
- *Gouvernance et gestion locale de l'eau ;*

- *Le big bang de la fermeture des réseaux « cuivre » ;*
- *Les services publics locaux et l'intelligence artificielle au quotidien ;*
- *La déchèterie, noyau de l'économie circulaire.*

Sont par ailleurs à disposition les interventions de Luc Remont, PDG du groupe EDF, de Marianne Laigneau, Présidente du directoire d'Enedis, de Laurence Poirier-Dietz, Directrice générale de GRDF, d'Emmanuelle Wargon, Présidente de la Cré, ainsi que de Nicolas Guerin, Secrétaire générale du groupe Orange SA.

Les autres sessions seront mises en ligne prochainement.



Première sanction d'un fournisseur d'électricité « saisonnier »

Au cours de la récente crise énergétique, de nombreux acteurs, dont la FNCCR, ont eu l'occasion de dénoncer les pratiques de certains fournisseurs d'énergie dans le contexte inflationniste des prix de l'électricité et du gaz.

Ainsi, dans le secteur de l'électricité était en particulier visée une attitude très suspecte de certains d'entre eux qui invitaient leurs propres clients à les quitter pour un autre fournisseur au cours de l'automne pour ensuite lancer des campagnes promotionnelles tout à fait alléchantes au printemps. Cette attitude semblait suspecte dans la mesure où les droits des fournisseurs à l'ARENH (électricité issue de la production d'électricité nucléaire historique d'EDF attribuée aux fournisseurs dits « alternatifs ») sont calculés au cours de l'été en fonction de la taille du portefeuille des clients des fournisseurs qui ont fait la demande. Cela pouvait laisser donc penser que des fournisseurs abusaient du dispositif de l'ARENH dans la mesure où l'électricité acquise dans ce cadre était bien moins onéreuse que celle obtenue sur le marché, la perte de clientèle après l'été permettant ainsi aux fournisseurs de revendre sur le marché à prix fort cette électricité achetée à un niveau très inférieur.

Après deux ans d'enquête, la Comité de Règlement des Différends et Sanctions (CoRDiS) de la Commission de régulation de

l'énergie (CRE) a - enfin - sanctionné un fournisseur d'énergie, Ohm Energie, pour « abus du droit d'ARENH » en dénonçant sa « stratégie globale de fourniture saisonnière ou intermittente ». (extrait de la décision: « la société poursuivie a pratiqué une gestion opportuniste de son portefeuille de clientèle, en arbitrant entre, d'une part, la poursuite de l'approvisionnement de ses clients, conformément aux prescriptions législatives, par l'usage des capacités obtenues par l'ARENH et, d'autre part, la résiliation saisonnière de contrats de livraison à ses clients finals, aussitôt qu'il lui est apparu, au vu de l'évolution des prix sur les marchés de gros de l'électricité, que la revente sur ces marchés lui procurerait alors des profits plus importants que ceux qui résulteraient de l'exécution de ses obligations contractuelles. »).

Ohm Energie écope ainsi d'une amende de 6 millions d'euros pour abus de droit d'ARENH au cours des années 2021 et 2022 (une sanction record pour le CoRDiS) mais la société a annoncé qu'elle ferait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat. Deux autres enquêtes pour le même motif sont encore en cours.

Pour en savoir plus cf. [Décision du CoRDiS de la CRE du 11 juillet 2024 à l'égard de la société Ohm Energie](#).

Baromètre des fournisseurs d'énergie : clients professionnels et collectivités

A la suite de la publication du Palmarès des fournisseurs d'énergie réalisé par le MNE (cf. *La Lettre des CCSPL* n°93), la FNCCR et le CLEEE ont rendu publics les résultats de leur baromètre des fournisseurs d'énergie, qui se rapporte aux relations avec les grands acheteurs professionnels d'électricité et de gaz (clients industriels, tertiaires et publics, dont les collectivités qui procèdent à des achats groupés).



La 9^e édition de ce baromètre met en lumière une dégradation des relations clients-fournisseurs résultant de la crise énergétique. Il convient à cet effet de signaler que cette enquête ne concerne pas les prix mais vise uniquement les aspects qualitatifs et administratifs de la relation client-

fournisseur d'énergie (qualité de la relation commerciale et de la facturation, respect des engagements contractuels, qualité de l'accompagnement à la fixation du prix, accompagnement relatif à la maîtrise des consommations notamment).

Des avis ont ainsi été recueillis concernant 33 fournisseurs d'électricité et 21 fournisseurs de gaz mais seuls les résultats des fournisseurs ayant fait l'objet d'un nombre d'avis suffisamment significatifs ont été publiés.

Dans le secteur de l'électricité, la première place du palmarès revient à Octopus Energy avec une note globale de 8,7 sur 10 (appréciation de la disponibilité des contacts et grande qualité de l'espace client), suivi de près par le fournisseur Alpiq avec une note de 8,6, qui est dans le trio de tête pour la 8^e année consécutive. Arrivent ensuite, GazelEnergie (7,8) à égalité avec Volterres, et Energem (7,6) à égalité avec Engie.

S'agissant justement des trois plus grands fournisseurs du secteur, Engie arrive donc en tête (bonne appréciation de la relation commerciale, de l'adaptabilité et de la qualité du conseil mais signalement de quelques retards de facturation et de problèmes de gestion des grands multisites) et Total Energies est en progression avec l'obtention d'une note globale de 7 (contre 6,1 en 2023) mais EDF est de nouveau en dernière position du classement en raison principalement d'une facturation très défectueuse (un contraste à signaler entre des clients industriels plutôt satisfaits et des clients multisites, en particulier publics, très insatisfaits).

Dans le secteur du gaz, le fournisseur Sefe Energy arrive en première position (note globale de 8,7), suivi par Gaz de Bordeaux et Save (7,7). Engie tire son épingle du jeu avec une note de 7,2 et EDF se signale par de mauvais résultats (4,9) en raison d'un back office sérieusement défectueux (facturation, espace client et reporting).

Vous pouvez consulter les résultats détaillés de ce 9^e baromètre sur le [site de la FNCCR](#), ainsi que sur celui du CLEEE.